



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**294^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-260306

Le 6 mars 2026

de 9 h à 13 h 5

Salon de la chancellerie / Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-260306



SAC-260306

UNIVERSITÉ DE MONCTON

294^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mars 2026

Salon de la chancellerie / Campus de Moncton

MEMBRES

• PRÉSENCES			
Hélène Albert, professeure	Moncton	Zoé Rioux, étudiante	Edmundston
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Andrée Roy, doyenne	Moncton
Anne Beinchet, professeure	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	UdeM
Étienne Bélanger, étudiant	Moncton		
Natalie Carrier, doyenne	Moncton	Céline Surette, doyenne	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Vicky Therrien, professeure	Moncton
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
		Éric Trudel, professeur	Edmundston
Etienne Dako, professeur	Moncton	Mona-Luiza Ungureanu, professeure	Shippagan
Mireille Demers, doyenne des études	Shippagan		
Hesam Esfahani, professeur	Moncton	AUTRES PERSONNES PRÉSENTES	
Viktor Freiman, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	UdeM
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Janice Comeau, coordonnatrice des instances décisionnelles et gouvernance	UdeM
Amel Kaouche, professeure	Edmundston		
Octave Keutiben, professeur	Moncton	Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	UdeM
Denis Lajoie, professeur	Moncton		
Madeline Lamboley, professeure	Moncton	Mélanie Cwikla, vice-rectrice	Shippagan
Mathieu Lang, doyen	Moncton	Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	UdeM
Gabriel Laplante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston	Matthieu LeBlanc, président d'assemblée	Moncton
Sylvie Morin, doyenne des études	Edmundston	Martin Waltz, professeur retraité	Moncton
Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Gérard Poitras, doyen	Moncton	Stéfanie Wheaton, registraire	Moncton
Dr Denis Prud'homme, Recteur et vice-chancelier	UdeM		
Jacques Richard, professeur	Moncton		

Personnes excusées : Lacina Coulibaly, Salah-Eddine El Adlouni, Ophélie Chiasson, Michel Johnson, Érik Westin-Eastaugh Lynne LeBlanc et Alexandre Robichaud.

Personne invitée : Rita El Khoury

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-260206	5
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
7.1 Autres	5
8. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS	5
8.1 Création des règlements 2.16 (Profil) et 2.17 (Cheminement)	5
8.2 Uniformisation de l'ordre des éléments dans l'appellation des diplômes	7
8.3 Remplacement du terme « profil du programme »	7
8.4 Création des règlements 12.7 (Reconnaissance de l'excellence académique) et 12.8 (Tableau d'honneur)	7
8.5 Modification à la <i>Politique sur le calendrier universitaire</i> et au calendrier universitaire 2026-2027 à 2031-2032	9
9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE	11
9.1 Création du baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique numérique)	11
9.2 Résolutions transmises pour information.....	12
10. MODIFICATION À LA <i>LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON</i>	12
11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	12
12. CALENDRIER DES INSTANCES ACADÉMIQUES 2026-2027	13
13. AFFAIRES NOUVELLES.....	13
14. PROCHAINE RÉUNION	13
15. CLÔTURE.....	13

TABLE DES MATIÈRES (SUITE)

ANNEXE 1 : Transcription..... 15

ANNEXE 2 : Enregistrement

ANNEXE 3 : Documents.....

Document A : Ordre du jour adopté

Document B :

Document C :

Document D :

Document E :

Document F :

Document G :

Document G :

Document H :

Document I :

Document J :

Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Le Secrétariat général (SG) utilise divers outils électroniques pour la préparation des réunions et des documents, dont DiliTrust et Copilot (Microsoft 365).

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE (294^E SÉANCE)

9 h : Le recteur et vice-chancelier souhaite la bienvenue aux gens.

Reconnaissance des territoires

« L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

Minute de recueillement

Le Sénat académique se recueille en mémoire d'une étudiante à la maîtrise ès arts en sociolinguistique, Hanane Bouchemal, décédée récemment. Au nom de l'Université de Moncton, le Sénat académique offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches de Mme Bouchemal.

Scrutatrice et scrutateur

Les scrutateurs pour la réunion sont Janice Comeau et Paul Ward. Rita El Khoury assistera à titre d'observatrice.

Membres excusés :

Lacina Coulibaly, Salah-Eddine El Adlouni, Ophélie Chiasson, Michel Johnson, Érik Labelle Westin-Eastaugh, Lynne LeBlanc et Alexandre Robichaud.

Invitée

Rita El Khoury, coordonnatrice des activités académiques, reçoit l'autorisation de participer à la réunion afin d'assurer la relève en cas d'absence de Mme Janice Comeau, coordonnatrice des instances et gouvernance.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A

Le point 9 est retiré de l'ordre du jour. Le rapport de suivis des programmes en comptabilité sera présenté à une date ultérieure, possiblement à la réunion du mois d'août.

R : 01-SAC-260306

Hélène Albert, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-260206

R : 02-SAC-260306

Jacques Richard, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le procès-verbal SAC-260206 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

7.1 Autres

Aucun point n'est soulevé.

8. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

À l'aide d'une présentation Powerpoint intitulée *Réforme du cadre des diplômes*, la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP) rappelle divers objectifs et diverses actions de la stratégie *Cap sur l'avenir*, notamment l'objectif 3.2, soit *de disposer d'un régime pédagogique qui donne de la flexibilité dans le parcours étudiant*. Elle fait également référence aux actions 3.2.1, 3.2.5 et 3.1.5 de la stratégie.

La VRAEAP rappelle les principes de la réforme qui sont les suivants :

- reconnaître et respecter la diversité des personnes étudiantes et de leurs projets d'études;
- reconnaître et respecter les normes de chaque diplôme;
- offrir les mêmes options que les autres universités canadiennes à l'intérieur d'un baccalauréat de 120 crédits;
- ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes, soit de permettre aux personnes étudiantes de personnaliser leur formation.

La VRAEAP présente le calendrier de travail pour l'adoption de divers règlements académiques qui sous-tendent le cadre ainsi que pour l'adoption des principes du cadre de diplôme et les exigences linguistiques. Elle présente également deux diapositives portant sur la mise en œuvre académique et la mise en œuvre technique et administrative.

La VRAEAP indique qu'il y a eu 22 présentations du projet auprès des différentes associations, conseils de facultés, comités et instances.

La VRAEAP explique que la terminologie liée au cadre des diplômes est appelée à se préciser et que celle-ci sera harmonisée avec le projet de modification de la *Loi sur l'Université de Moncton*, les politiques et les procédures le cas échéant.

Enfin, on note que l'on vise l'automne 2028 pour la mise en œuvre toutefois l'échéancier pourrait être modifié en fonction des contraintes budgétaires.

8.1 Création des règlements 2.16 (Profil) et 2.17 (Cheminement)

Présentation de Mme Dawes

La VRAEAP présente les modifications proposées aux règlements académiques 2.16 et 2.17. Ces règlements font référence à la définition de « profil » (contenu) au sein d'un programme et la définition de « cheminement » (structure) dans un programme.

Elle attire l'attention des membres sur les points suivants :

- un premier projet concernant les profils avait été présenté au Sénat académique en 2023, mais la réflexion sur la terminologie n'était pas complète à ce moment;
- une analyse historique des 20 dernières années montre un « foisonnement terminologique », avec des termes tels que : profil, cheminement, régime, option, passerelle, mention, volet, filière, orientation, parcours, axe, concentration, etc.;
- l'objectif de la modification est de réduire et uniformiser cette terminologie, en réservant :
 - le terme *profil* pour désigner un contenu spécifique au sein du programme;
 - le terme *cheminement* pour désigner la structure du programme.

Pour le profil :

- la définition prévoit un minimum de 9 crédits, dont au moins un cours de niveau 2000;
- ce minimum s'aligne sur celui des microprogrammes;
- le profil doit être constitué de cours à l'intérieur du programme dans lequel la personne étudiante est admise;
- la notion de profil général existe, mais n'est pas appelée à être mentionnée sur le diplôme (on n'inscrit que les profils spécifiques).

Pour le cheminement :

- la terminologie « cheminement distinction » remplacera le terme « profil distinction » utilisé, par exemple, à la Faculté des arts et des sciences sociales;
- le cheminement distinction (équivalent de « *honors* » en anglais) requiert typiquement une moyenne de 3,0 pour l'admission.

Discussion

Lors de la discussion, Mme Dawes répond à plusieurs questions. Notons les points suivants :

- lorsque la structure de la majeure offre suffisamment de cours à option, des profils peuvent être créés, y compris dans les baccalauréats combinés;
- les unités peuvent exiger plus de 9 crédits pour un profil particulier;
- la création concrète des profils se fera au cas par cas par le comité des programmes;
- un profil peut être constitué d'une combinaison de cours obligatoires et cours à option, selon la structure du programme;
- compte tenu du nombre limité de crédits dans une mineure, la possibilité d'offrir un profil dans une mineure est écartée pour l'instant.

Modifications acceptées à l'amiable

Le Sénat académique procède à quelques modifications à l'amiable. Dans le 2^e paragraphe du règlement 2.16, on lira comme suit : « Il peut comprendre des cours de niveau 2000 à 5000 dans un sous-domaine disciplinaire ou un domaine interdisciplinaire. À la diplomation, chaque profil sera inscrit sur le relevé de notes et sur le diplôme, à l'exception du profil « général » ou l'équivalent. »

R : 03-SAC-260306

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Sous réserve de l'adoption de la réforme du cadre des diplômes, que le Sénat académique accepte la création des nouveaux règlements 2.16 Profil (pour le contenu) et 2.17 Cheminement (pour la structure). »

Vote sur R03

Pour : 28

Contre : 2

ADOPTÉE

8.2 Uniformisation de l'ordre des éléments dans l'appellation des diplômes

Mme Dawes explique que l'ordre des éléments affichés sur les diplômes varie d'un programme à l'autre. Elle explique que le comité des règlements propose la création d'un ordre uniforme pour les éléments suivants : le type de diplôme, le programme, le profil, le régime, le cheminement et l'excellence académique. Elle présente un exemple.

B.Sc.(Majeure en biologie), profil biologie marine, cheminement distinction, *magna cum laude*

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-SAC-260306

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Sous réserve de l'adoption de la réforme du cadre des diplômes, que le Sénat académique accepte l'ordre proposé des éléments suivants dans l'appellation des diplômes : 1. baccalauréat, 2. programme, 3. profil, 4. régime, 5. cheminement et 6. excellence académique. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8.3 Remplacement du terme « profil du programme »

R : 05-SAC-260306

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

« Que le Sénat académique accepte de remplacer le terme « profil du programme » par « contenu et structure du programme » pour aligner la terminologie du comité des programmes de premier cycle (CPR) et du comité des programmes des cycles supérieurs (CPS) avec celle de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

8.4 Création des règlements 12.7 (Reconnaissance de l'excellence académique) et 12.8 (Tableau d'honneur)

Mme Dawes expose la proposition concernant la reconnaissance de l'excellence académique et le tableau d'honneur. Mme Dawes explique qu'il s'agit ici de reconnaître l'excellence académique des individus, principalement au baccalauréat.

Historiquement, l'Université de Moncton a utilisé des mentions en latin pour reconnaître l'excellence, soit :

- *summa cum laude* (très grande distinction)
- *magna cum laude* (grande distinction)
- *cum laude* (distinction)

La proposition consiste à fixer la reconnaissance de l'excellence à partir d'une moyenne cumulative de 4,0 et plus, en cohérence avec la pratique actuelle aux

collations des grades. À noter que des barèmes distincts sont prévus pour la Faculté de droit et la Faculté des sciences de l'éducation.

Au sujet du Tableau d'honneur (Règlement 12.8), celui-ci s'appliquera annuellement à la session d'hiver et concernera les personnes inscrites aux baccalauréats, aux diplômes (DSS et autres) et certificats. Il reconnaîtra les personnes ayant une moyenne de 4,0 ou plus, avec les mêmes exceptions pour le droit et les sciences de l'éducation.

Lors de la période de questions, Mme Dawes précise certains éléments. Notons les suivants :

- les seuils retenus visent environ 20 % de personnes finissantes pour les mentions, mais cela varie selon les programmes;
- la Faculté de droit n'a pas modifié son barème comme les autres facultés, ce qui explique un traitement distinct;
- pour la Faculté des sciences de l'éducation, un ajustement mathématique a été effectué pour obtenir une proportion similaire à celle des autres facultés;
- le règlement proposé concerne uniquement le 1^{er} cycle.

Les membres soulèvent d'autres points :

- la lisibilité du règlement (un membre suggère une présentation sous forme de tableau pour faciliter la lecture);
- les proportions de personnes reconnues (objectif d'environ 20 %, inquiétude si une très grande proportion de finissants obtiennent une distinction);
- les différences de pratiques entre facultés (Droit et Sciences de l'éducation, notamment) et la perception de « barèmes différents »;
- le lien avec l'évaluation des apprentissages, la place des évaluations critériées versus les pourcentages, et l'impact de l'intelligence artificielle générative sur la qualité des travaux soumis;
- la nécessité éventuelle de revisiter le barème de notation et les pratiques d'évaluation à plus long terme, dans une perspective de réputation institutionnelle et d'équité.

Plusieurs intervenants expriment le souhait qu'un débat plus large soit tenu ultérieurement sur les sujets suivants :

- l'évolution des notes;
- les effets du barème de notation;
- l'équilibre entre reconnaissance de l'excellence et maintien de standards rigoureux.

R : 06-SAC-260306

Gilles Roy, appuyé par Gérard Poitras, propose :

« Que le Sénat académique accepte la création des règlements 12.7 (Reconnaissance de l'excellence académique) et 12.8 (Tableau d'honneur), étant entendu que le règlement 12.7 sera appliqué à la cohorte des personnes finissantes d'octobre 2026 et le règlement 12.8 à celle de mai 2027. »

Vote sur R06

pour : 29

contre : 2

ADOPTÉE

8.5 Modification à la *Politique sur le calendrier universitaire* et au calendrier universitaire 2026-2027 à 2031-2032

Présentation de la registraire

La registraire présente les modifications proposées à la *Politique sur la préparation du calendrier universitaire* ainsi que les ajustements au calendrier universitaire 2026-2027 à 2031-2032.

Elle rappelle que ces modifications découlent de la stratégie *Cap sur l'avenir*, plus précisément de l'action 1.5 du chantier « Milieu de vie », et des travaux du comité chargé d'étudier les meilleures pratiques en matière d'accueil et d'intégration des personnes étudiantes.

La registraire indique que plusieurs universités réservent une journée en début de session d'automne pour assurer une intégration réussie. Cette journée permet l'organisation de visites de campus, de présentation des services et l'organisation d'activités d'accueil en faculté pour les personnes étudiantes.

Elle expose la situation actuelle en indiquant qu'il y a plusieurs pratiques variées entre les trois campus. Au campus de Moncton, les activités d'accueil ont migré au fil des années et se tiennent le lundi de la fête du travail, soit un jour férié, et ce, sous la responsabilité d'une équipe dédiée et de mentors étudiants. En 2025, environ 700 nouvelles personnes étudiantes ont participé à ces activités, ce qui témoigne d'un besoin réel de sécurisation et d'information.

La registraire indique que, en raison du congé férié, la grande majorité des employées et employés de l'Université ne sont pas présents ce jour-là. On note également que la participation à l'accueil, en faculté quelques jours plus tard, est moindre. Pour concilier accueil de qualité et équilibre des occurrences de cours, plusieurs scénarios ont été étudiés :

- ajout d'une journée obligatoire d'accueil et d'intégration des personnes étudiantes le premier mardi de la session d'automne, sans cours;
- analyse des impacts sur le nombre d'occurrences de cours par jour de la semaine (déjà affecté par les jours fériés et les semaines d'étude);
- examen de différents « leviers » :
 - positionnement de la semaine d'étude (souvent arrimée au congé de l'Action de grâce ou au Jour du souvenir dans d'autres universités);
 - abandon des dates fixes pour la période des examens finaux (ex. 11–21 décembre);
 - ajustement du nombre de journées de reprise de cours ou d'examens;
- consultations menées :
 - au comité des règlements;
 - auprès des associations professorales et associations étudiantes des trois campus.

Selon la registraire, les principaux éléments retenus pour la politique :

- 1) Ajout d'une journée d'accueil et d'intégration obligatoire en début de session d'automne, le mardi de la première semaine.
- 2) Suppression de l'ancrage à des dates fixes pour la période des examens finaux, au profit d'un cadre plus souple, permettant habituellement de terminer entre le 16 et le 21 décembre.
- 3) Introduction d'un article sur les journées d'enseignement, visant un minimum de onze occurrences de cours possibles, la majorité des cours bénéficiant de 12 occurrences, voire 13 à l'hiver.

- 4) Révision de la nomenclature (usage de « personne étudiante », « campus », etc.).
- 5) Ajout d'un préambule précisant les objectifs et principes de la politique.
- 6) Réorganisation et clarification de la politique (sessions régulières, session printemps-été, dates d'inscription et dates limites, mention d'autres dates importantes publiées sur le site web).
- 7) Maintien, pour l'instant, du positionnement actuel des semaines d'étude, malgré les discussions soulevées.

Discussion

Au fil des échanges, plusieurs corrections de forme et ajustements sont convenus à l'amiable, notamment :

- Terminologie « campus » :
 - Correction de la mention « constituante » pour « campus » à l'article 2.1.2.
- Clarification des congés :
 - Proposition de regrouper les « congés à jour fixe » sous les congés invariables, en ajustant la structure de l'article 7.1.
- Clarification des semaines d'étude :
 - À l'article 4.1, il est convenu de revenir à l'ancien libellé plus précis pour l'automne :
 - « À la session d'automne, les journées d'étude débutent le dernier lundi du mois d'octobre et se terminent le vendredi suivant. »
- Collations des grades 2030 et 2031 :
 - La secrétaire générale demande que l'on repousse d'une semaine les dates prévues pour les collations des grades en 2030 et 2031 afin d'allonger le délai d'organisation, particulièrement dans les campus du nord;
 - Des dates révisées sont proposées (par ex. : 24-25 mai et 31 mai-1^{er} juin 2030, puis 23-24 mai et 30-31 mai 2031) et acceptées à l'amiable.
- Formulations à revoir :
 - Des membres signalent quelques ajustements linguistiques (ex. ajout du mot « début » dans certaines phrases sur les inscriptions, cohérence des formulations dans les tableaux du calendrier);
 - Il est convenu que la registraire et la secrétaire générale intégreront ces corrections rédactionnelles.

Point portant sur la date de remise des notes de 25 % et du retrait sans échec

Lors des échanges, un point portant sur la date de remise des notes de 25 % et du retrait sans échec a été soulevé (voir p.16 de la transcription). Le membre invite la registraire à examiner la situation suivante : *« si la semaine d'étude se termine le 28 ou 29 octobre après le troisième lundi du mois, ça veut dire qu'il reste 5 jours pour poser des examens et les corriger (...) est-ce qu'on peut réfléchir à la date de remise des notes de 25 % et du retrait sans échec ? »* La registraire s'engage à examiner le point soulevé par un membre,

Débat sur la journée d'accueil

Plusieurs membres interviennent sur la journée d'accueil obligatoire du mardi, notamment :

- certains membres s'interrogent sur le choix de sacrifier une journée complète de cours pour l'ensemble des cohortes;

- d'autres membres suggèrent des formules alternatives (ateliers répartis sur plusieurs vendredis après-midi, annulation des seuls cours de première année, etc.);
- plusieurs membres soulignent l'importance de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire, y compris les associations étudiantes et les personnes étudiantes des autres années, pour que cette journée soit un moment fort d'intégration et de création de liens.

Le recteur et vice-chancelier rappelle l'importance de l'accueil pour la persévérance et la santé mentale des personnes étudiantes. Il rappelle le fait que, dans ses expériences précédentes, la présence des professeurs et professeuses à la journée d'accueil était considérée comme un devoir professionnel. Il rappelle également que la plus grande perte d'effectifs se fait entre la première et la deuxième année, et que la journée d'accueil doit être vue comme un investissement humain plus que comme une perte de contenu de cours.

R : 07-SAC-260306

Gilles Roy, appuyé par Jacques Richard, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Politique sur le calendrier universitaire, ainsi qu'à la nouvelle version du calendrier, respectant les nouvelles exigences de la politique. »

Vote sur R07

pour : 29

contre : 2

ADOPTÉE

9. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES DE 1ER CYCLE

9.1 Création du baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique numérique)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle que le projet de création du baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique numérique) a été examiné par le comité des programmes et a fait l'objet d'une évaluation externe qui s'est montrée très favorable.

Le programme propose une solide formation en physique (54 crédits), un bloc substantiel de mathématiques (21 à 24 crédits), des cours d'informatique (15 crédits); pour un total de 81 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 24 crédits d'objectifs de formation générale (OFG).

La Faculté des sciences demande une dérogation pour fixer à 24 plutôt qu'à 30 crédits le nombre de crédits d'OFG, en cohérence avec les autres programmes de spécialisation de la faculté, certains OFG étant déjà assurés par la formation disciplinaire (ex. objectifs de sciences et mathématiques, interdisciplinarité).

Le VRER souligne également :

- le caractère actuel du programme (physique numérique, intelligence artificielle, simulation, etc.);
- la collaboration entre les trois campus, notamment via le laboratoire de physique computationnelle et photonique du campus de Shippagan;
- le fait que le programme est construit à partir de cours existants et ne nécessite pas de nouvelles ressources professorales.

Discussion

Un membre exprime son enthousiasme à l'égard du projet et souligne l'intérêt déjà manifesté par les personnes étudiantes. Elle demande des précisions sur les cours OFG et sur les deux cours qui ne figurent plus dans la formation générale. La doyenne de la Faculté des sciences explique qu'il ne s'agit pas de cours « supprimés », mais

plutôt d'objectifs d'OFG assurés par des cours disciplinaires, comme tel est le cas pour les autres programmes de spécialisation en sciences.

Aucune autre question n'est soulevée.

R : 08-SAC-260306

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette Roy, propose :

« Que le Sénat académique recommande au Conseil de l'Université la création du programme de B. Sc. (spécialisation en physique numérique). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

9.2 Résolutions transmises pour information

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les résolutions transmises pour information.

10. MODIFICATION À LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

R : 09-SAC-260306

Hélène Albert, appuyée par Mireille Demers, propose :

« Que, pour ce point, le Sénat académique siège en comité plénier et à huis clos, pour une durée de 30 minutes. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

La secrétaire générale procède à la présentation des modifications à la *Loi sur l'Université de Moncton*. Une discussion générale a lieu à huis clos.

R : 10-SAC-260306

Jean-François Thibault, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique quitte le huis clos et revienne en assemblée délibérante. »

Vote sur R10

unanimous

ADOPTÉE

Le Sénat reprend ses travaux en séance ordinaire.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur informe le Sénat que le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a annoncé un déficit projeté d'environ 1,3 milliard de dollars, qui pourrait atteindre 2 milliards de dollars au 31 mars 2027. En conséquence, le gouvernement a demandé à l'ensemble des ministères d'envisager des réductions budgétaires de l'ordre de 10 % à 15 %.

Pour l'Université de Moncton, une coupure de 10 % sur les 80 M\$ de subvention provinciale représenterait 8 M \$.

Le recteur rappelle également que le gouvernement a soulevé récemment la question des taxes foncières des universités. Ces taxes sont actuellement payées par le ministère aux municipalités (montant d'environ 5 M\$ pour l'UMoncton). Il explique que les échanges tenus avec le ministère et les autres recteurs du Nouveau-Brunswick, soulignent l'absence, à ce stade-ci, d'une vision claire du rôle du postsecondaire dans la stratégie globale du gouvernement (développement économique, santé, éducation).

Le recteur précise que le ministère n'a pas encore confirmé le pourcentage exact qui sera appliqué aux universités et l'information ne sera connue officiellement qu'au moment du dépôt du budget provincial, le 17 mars prochain.

En prévision de différents scénarios, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines a demandé aux cadres académiques et administratifs d'élaborer des scénarios de réduction budgétaire à 5 % et 10 %.

Le recteur mentionne l'objectif de :

- stabiliser les effectifs autour de 5 500 personnes étudiantes, voire de viser 6 000, afin d'assurer la viabilité financière et la capacité d'investissement;
- préserver, autant que possible, les budgets nécessaires aux infrastructures, alors que les besoins en rénovation sur les trois campus sont estimés à plus de 160 M\$.

Plusieurs sénatrices et sénateurs :

- remercient l'Équipe de direction pour le travail de représentation et de défense du postsecondaire;
- soulignent le contraste entre une éventuelle coupure majeure aux universités et le maintien ou l'octroi de sommes importantes à des entreprises privées;
- insistent sur la nécessité de rappeler que l'éducation universitaire est un investissement, et non une simple charge budgétaire;
- s'inquiètent de l'impact des coupures, surtout si l'on tient compte de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie, des matériaux et de la logistique mondiale.

Le recteur conclut en :

- saluant l'engagement des associations étudiantes et du corps professoral qui ont pris la parole dans l'espace public;
- réaffirmant son optimisme quant à la capacité de l'Université de Moncton de trouver, collectivement, des solutions pour maintenir la qualité de la formation et du milieu de vie, malgré les contraintes budgétaires.

12. CALENDRIER DES INSTANCES ACADÉMIQUES 2026-2027

La secrétaire générale présente le calendrier des réunions des instances académiques pour l'année 2026-2027. Le calendrier est présenté à titre d'information.

13. AFFAIRES NOUVELLES

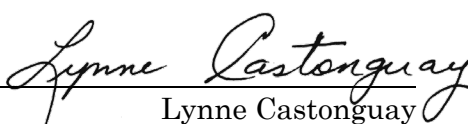
Aucun point n'est soulevé.

14. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu à distance le vendredi 10 avril 2026, à 13 h 30.

15. CLÔTURE

La séance est levée à 13 h 5.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale